



CONSERVATOIRE DE WISSOUS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES



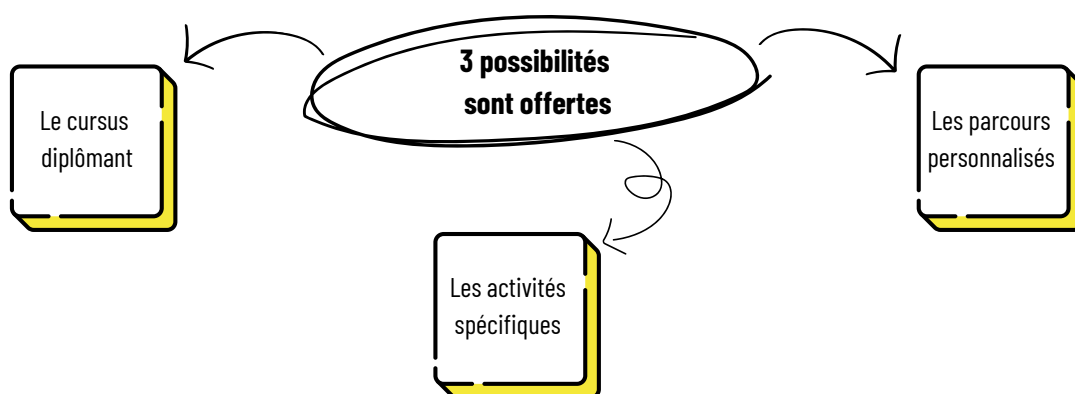
Le conservatoire de musique, de théâtre et d'arts plastiques de la ville de Wissous est un service public culturel chargé de dispenser, entre autre, un enseignement artistique spécialisé.

Il est également un lieu de ressources, de diffusion, d'inclusion et de pratique amateur.

Dans une large concertation et dans le respect des textes du ministère de la culture, les équipes du conservatoire ont élaboré le projet d'établissement qui définit les projets artistiques et pédagogiques de l'établissement et le présent règlement des études qui en précise le fonctionnement pédagogique.

Les disciplines enseignées





Quel que soit le choix, l'activité sera complétée par des stages, des master class, une pratique de la scène et le parcours du spectateur.

LE CURSUS DIPLÔMANT

Ouvert à tous, l'enseignement de la musique est organisé en 4 cycles (attention, une particularité pour le chant lyrique, l'apprentissage débute à l'adolescence)

	Durée	Conditions	Objectifs	Contenu
init.	1 ou 2 ans	De la Moyenne section de maternelle au CP	Phase de découverte	Pour les élèves en moyenne et grande section de maternelle : - un cours hebdomadaire d'éveil musical de 45' - des ateliers « découverte d'instruments » Pour les élèves en CP sans instrument : - un cours hebdomadaire de formation musicale initiation de 45' - des ateliers « découvertes d'instruments » - un cours hebdomadaire d'éveil musical de 45'
1er cycle	Entre 3 et 5 ans	À partir du CE1 ou du CP par dérogation	- bases techniques - acquisition d'une méthode de travail - découverte des répertoires	- un cours hebdomadaire d'instrument ou de chant de 30' (20' pour les CP) - un cours hebdomadaire de formation musicale de 60' (45' pour les CP) - un cours hebdomadaire de pratique d'ensemble de, selon la pratique choisie, 45' ou 60'
2e cycle	Entre 3 et 5 ans	Ouvert aux élèves pouvant attester d'un niveau de fin de 1er cycle	- renforcement des acquis - début d'autonomie - choix d'un répertoire	- un cours hebdomadaire d'instrument ou de chant de 45' - un cours hebdomadaire de formation musicale de 60' - un cours hebdomadaire de pratique d'ensemble de, selon la pratique choisie, 60' ou 2h
3e cycle	Entre 3 et 5 ans	Ouvert aux élèves pouvant attester d'un niveau de fin de 2ème cycle	- autonomie - pratique artistique en amateur	- un cours hebdomadaire d'instrument ou de chant de 60' - un ou plusieurs cours hebdomadaire de pratique d'ensemble de, selon la pratique choisie, 60' ou 2h

LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES POUR UNE PRATIQUE EN AMATEUR

Il est possible de suivre uniquement une pratique collective.

Selon l'activité choisie, il faut pouvoir attester d'au moins 3 années de pratique instrumentale ou vocale.

Quelques places peuvent être réservées à la « pratique instrumentale seule » (instrument ou chant). Elles sont ouvertes aux adultes uniquement et attribuées après un examen de la demande par la direction et l'équipe pédagogique.

Le conservatoire n'ayant pas vocation à donner des cours particuliers, la direction se réserve la possibilité de ne pas accorder le renouvellement de l'inscription en « pratique instrumentale seule ».

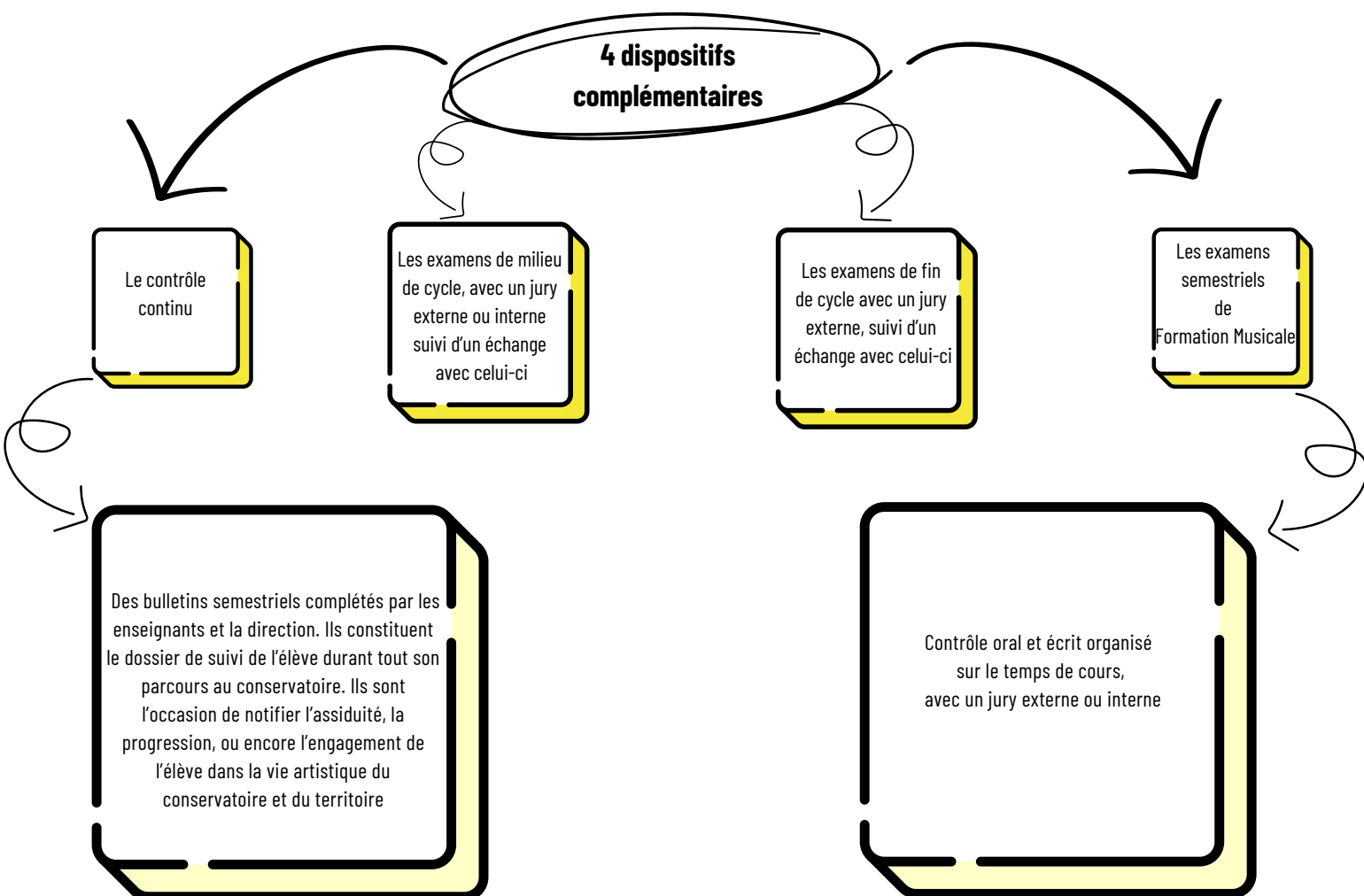
LES PARCOURS PERSONNALISÉS

Par dérogation, en fonction du profil, après examen par la direction et le corps professoral, il peut être accordé une autre organisation du cursus diplômant.

Cette organisation peut porter sur le nombre de cours suivi et/ou sur la fréquence des cours.

Elle sera ré-interrogée tous les ans.

L'ÉVALUATION



Les examens d'instruments

	Objectifs	Contenu
1er cycle	L'obtention de l'attestation de fin de 1er cycle	1 programme musical composé de : • 1 morceau imposé à monter en un temps limité (maximum 8 cours) • 1 morceau au choix de l'élève • 1 morceau de pratique collective Ce programme est joué devant un jury, présidé par la direction du conservatoire, accompagné d'au moins un spécialiste de la discipline externe au conservatoire et des professeurs de l'élève pour avis. • 1 dossier sur l'instrument pratiqué (histoire, organologie, répertoires, interprètes...) supervisé par le professeur d'instrument à présenter au cours de FM • Réussite à l'examen de FM • 1 validation de la participation à la musique d'ensemble sur tout le cycle • 1 validation de la participation à la vie artistique du conservatoire et du territoire sur tout le cycle (pratique de la scène et école du spectateur)
2e cycle	L'obtention du brevet de fin de 2ème cycle	1 programme composé de : • 1 morceau imposé à monter en un temps limité (maximum 8 cours) • 1 morceau d'écriture contemporaine • 1 morceau de pratique collective Ce programme est joué devant un jury, présidé par la direction du conservatoire, accompagné d'au moins un spécialiste de la discipline externe au conservatoire et des professeurs de l'élève pour avis. • 1 projet personnel supervisé par le professeur d'instrument : concert d'au moins 20' où l'élève a le choix du programme (mettre l'accent sur l'autonomie de l'élève) • Réussite à l'examen de FM • 1 validation de la participation à la musique d'ensemble sur tout le cycle • 1 validation de la participation à la vie artistique du conservatoire et du territoire sur tout le cycle (pratique de la scène et du l'école du spectateur)
3e cycle	L'obtention du Certificat d'Études Musicales	1 projet personnel composé de : • 1 morceau imposé à monter en un temps limité (maximum 8 cours) • 1 programme libre avec des périodes et des styles différents et au moins 1 morceau de pratique collective (mettre l'accent sur l'autonomie de l'élève, inciter à la transdisciplinarité) Ce programme est joué en public et devant un jury, présidé par la direction du conservatoire, accompagné d'au moins un spécialiste de la discipline externe au conservatoire et des professeurs de l'élève pour avis. • 1 validation de la participation à la musique d'ensemble sur tout le cycle • 1 validation de la participation à la vie artistique du conservatoire et du territoire sur tout le cycle (pratique de la scène et de l'école du spectateur)

Les examens de chant lyrique

	Objectifs	Contenu
1er cycle	L'obtention de l'attestation de fin de 1er cycle	Un programme composé de : • 1 mélodie française à monter en un temps limité (maximum 8 cours) • 1 vocalise au choix de l'élève ou 1 air d'opéra ou d'oratorio • 1 morceau de pratique collective Ce programme est joué devant un jury, présidé par la direction du conservatoire, accompagné d'au moins un spécialiste de la discipline externe au conservatoire et des professeurs de l'élève pour avis. • 1 validation de la participation à la musique d'ensemble sur tout le cycle • 1 validation de la participation à la vie artistique du conservatoire et du territoire sur tout le cycle (pratique de la scène et de l'école du spectateur)
2e cycle	L'obtention du brevet de fin de 2ème cycle	Un programme composé de (attention celui-ci devra comporter 1 morceau en Français et 1 morceau d'écriture contemporaine) : • 1 air d'oratorio • 1 air d'opéra • 1 mélodie • 1 morceau de pratique collective Interprété devant un jury, présidé par la direction du conservatoire, accompagné d'au moins un spécialiste de la discipline externe au conservatoire et des professeurs de l'élève pour avis. • 1 validation de la participation à la musique d'ensemble sur tout le cycle • 1 validation de la participation à la vie artistique du conservatoire et du territoire sur tout le cycle (pratique de la scène et de l'école du spectateur)
3e cycle	L'obtention du Certificat d'Études Musicales	1 projet personnel composé de : • 1 morceau imposé à monter en un temps limité (maximum 8 cours) • 1 programme libre avec des périodes et des styles différents et au moins 1 morceau de pratique collective (mettre l'accent sur l'autonomie de l'élève, inciter à la transdisciplinarité) Ce programme est joué en public et devant un jury, présidé par la direction du conservatoire, accompagné d'au moins un spécialiste de la discipline externe au conservatoire et des professeurs de l'élève pour avis. • 1 validation de la participation à la musique d'ensemble sur tout le cycle • 1 validation de la participation à la vie artistique du conservatoire et du territoire sur tout le cycle (pratique de la scène et de l'école du spectateur)

Les ateliers sont hebdomadaires et organisés en fonction de l'âge, de la maturité et du niveau des élèves. Ils sont de 1h à 3h suivant les niveaux.

De l'Initiation 2 au Cycle 2, un semestre complémentaire, à raison de 2 heures hebdomadaires, se rajoute aux heures principales.

L'activité est complétée par des stages, des master class, une pratique de la scène et le parcours du spectateur.

	Conditions	Durée de l'atelier	Durée du Cycle	Contenu
Cycle Éveil 1 et 2	À partir de la grande section de la maternelle jusqu'à la dernière année de l'élémentaire	De 1h à 1h30	/	Le travail se fait autour de jeux et d'exercices favorisant la découverte du corps, de la voix, de l'espace, de l'écoute, du partenaire, du « jeu ensemble ». On commencera à travailler des saynètes et à découvrir des auteurs de textes issus du répertoire « jeune public ».
Cycle Initiation 1 et 2	De la 6ème à la 4ème	De 1h30 à 2h30	1 à 3 ans	Renforcement des premières découvertes pour comprendre et tendre vers « l'exigence du théâtre », le travail se partage entre exercices d'échauffement, d'improvisations, la découverte d'auteurs et le travail de scènes issues de textes classiques ou contemporains.
1er cycle	De la 3ème à la 2de	De 3h à 5h	1 à 2 ans	Acquisition des bases du jeu théâtral, de l'interprétation, de la maîtrise de la voix, de l'espace, du corps. Découvertes des différents répertoires et de différents modes d'expression scénique, consolidation de la culture théâtrale, participation à plusieurs projets.
2e cycle	De la 1ère à la Terminale	De 3h à 5h.	1 à 2 ans	Travail d'interprétation, approche de la mise en scène, de la mise en lumière, de la dramaturgie autour de la création d'une pièce de théâtre, travail de création et poursuite de la découverte de l'Histoire du théâtre, participation à plusieurs projets.

La pratique en amateur

Elle est ouverte à toutes et tous à partir de 16 ans, à raison de 2 heures par semaine. Elle permet de découvrir un auteur, un univers, le travail collectif de la création d'une pièce. Les amateurs sont généralement associés à des projets transversaux.

Les évaluations

Le contrôle continu se décline sous forme de bulletins semestriels.

Ils sont l'occasion de notifier l'assiduité, la progression, ou encore l'engagement de l'élève dans la vie artistique du conservatoire et du territoire.

Les passages en cycle supérieur se font sous forme d'audition devant un jury composé de la direction du conservatoire et d'un professeur invité.

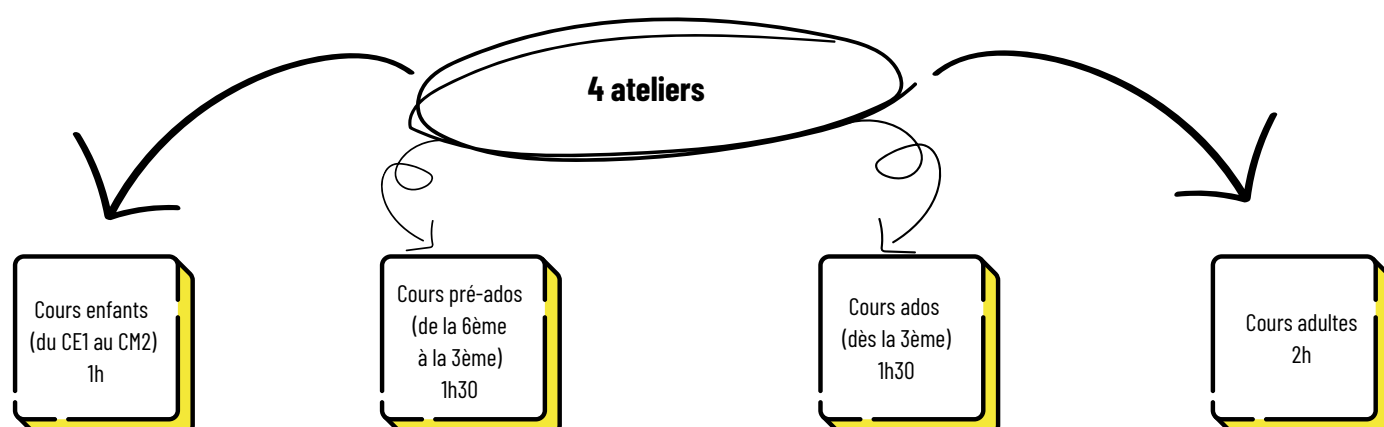
	Contenu
De l'Éveil à l'initiation 1	Pas d'évaluation devant jury.
De l'Initiation 1 à l'Initiation 2	Présenter une scène de son choix.
De l'Initiation 2 au Cycle 1	• Présenter une scène de son choix. • Présenter un dossier sur un spectacle auquel la classe a assisté ou sur une master class ou tout autre événement de l'année.
Du Cycle 1 au Cycle 2	• Présenter une scène de son choix. • Présenter un dossier sur un spectacle auquel la classe a assisté ou sur une master class ou tout autre événement de l'année. • Mettre en scène et/ou en lumière une scène.

Chaque réussite donne lieu à l'obtention d'une « attestation de formation », remise lors d'une cérémonie de remise de diplômes.

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES

Les cours sont hebdomadaires et organisés en fonction des âges, ils visent à favoriser et à donner le goût de la pratique artistique. Il n'y a pas d'organisation en cycle.

Au cours de l'année les exercices proposés mettent en œuvre des supports variés et font appel à différentes techniques. Les participants s'y familiarisent avec les gestes du travail graphique et pictural, la céramique ou encore la gravure.



Les ateliers sont complétés par des stages, des master class, des visites. Ils exposent régulièrement dans et hors les murs et participent à des projets transversaux avec la musique et/ou le théâtre.

Il n'y a pas d'examen, mais chaque année est organisé un prix du public qui vote pour son œuvre préférée dans chaque atelier.

Des bulletins semestriels sont renseignés. Ils constituent le dossier de suivi de l'élève durant tout son parcours au conservatoire. Ils sont l'occasion de notifier l'assiduité, la progression, ou encore l'engagement de l'élève dans la vie artistique du conservatoire et du territoire.

CONSERVATOIRE DE WISSOUS

15, Fernand Léger

91320 Wissous

01 60 19 70 70

conservatoire.wissous@paris-saclay.com

